



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**1^{er} MARS
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mars 2021, à 17 h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe à huis clos et par enregistrement audio.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun. Elle explique la procédure d'enregistrement pour donner suite au décret gouvernemental sans la présence du public.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Mme Marilou Carrier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-03-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Nicole Poirier
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-03-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 1^{er} MARS 2021 À HUIS CLOS ET PAR ENREGISTREMENT
AUDIO**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2021 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2021 ®
- 3.3 Adoption règlement de taxation 2021-01-01®
- 3.4 Contrat arrosage araignées ®
- 3.5 Fauchage des bords de chemins ®
- ~~3.6 Lancement appel d'offres Chemin de Planches – RIRL®~~
- 3.7 Appui « La démocratie dans le respect » ®
- 3.8 Plaintes et insatisfaction auprès de la CGVMSL®
- 3.9 Achat caméras et enregistreur (patinoire) ®
- 3.10 Achat ordinateurs usine de filtration ®
- 3.11 Achat ordinateurs caserne de pompiers ®
- 3.12 Achat ordinateur contrat urbanisme ®
- 3.13 Achat d'écrans moniteurs pour la salle du conseil ®
- 3.14 Location copieur hôtel de ville ®
- 3.15 Demande de dérogation mineure 2021-01-0001 ®
- 3.16 Demande de dérogation mineure 2021-01-0002 ®
- 3.17 Demande de dérogation mineure 2021-02-0001 ®
- 3.18 Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 volet 8 : entretien des routes locales®
- 3.19 Intégration Municipalité St-Stanislas-de-Kostka à la Régie de l'Aréna®
- 3.20 Ententes entraide incendie – municipalités limitrophes ®
- ~~3.21 Entente entraide incendie – Ville de Salaberry-de-Valleyfield®~~
- 3.22

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2021-03-03

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-04

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2021**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2021
soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

C'EST LE MOMENT POUR LES CITOYENS DE S'ADRESSER
AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DIVERS SUJETS
CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ. COMPTE TENU DE
L'ABSENCE DU PUBLIC EN RAISON DES DÉCRETS ET
ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DÛ À LA PANDÉMIE, TOUTE
PERSONNE SOUHAITANT SOUMETTRE UNE QUESTION
DOIT LE FAIRE AVANT LE 26 FÉVRIER 2021 À 11H00, PAR
COURRIEL à c.girouard@ste-barbe.com

La directrice informe le conseil municipal :

Nous avons reçu :

DEUX QUESTIONS DE MONSIEUR LUC AUDET

1- J'aimerais savoir à quel montant s'élèvent les frais judiciaires
encourus par la municipalité pour tous les dossiers lors des trois
derniers mois?

Les montants d'honoraires professionnels à la firme Dunton
Rainville s'élèvent à \$ 4 500 pour le mois de décembre 2020, janvier
et février 2021 ne sont pas rentrés à ce jour. Et ces frais sont
affectés à différents postes budgétaires dont une partie est pour des
consultations administratives.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2-Trouvez-vous cela démocratique que la procédure pour la demande d'approbation référendaire n'ait pas été expliquée clairement?

Tout d'abord, il faut mentionner que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit effectivement un processus qui peut être difficile à comprendre.

Cependant, il faut noter que l'avis a été acheminée à chaque citoyen, citoyenne de la municipalité dans des délais très raisonnables permettant d'avoir le temps de bien lire la procédure et de s'en informer. D'ailleurs, le personnel municipal s'est mis à la disposition de la population pour répondre aux questions et le travail a été bien fait. On invite les citoyens et les citoyennes à communiquer avec la municipalité pour toute question d'informations ou d'éclaircissement.

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Solde 54 584,87 CAD

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Solde 246 792,41 CAD

Solde 301 377,28 CAD

2021-03-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 28 février 2021 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 28 février 2021	181 601.97 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de février 2021 (conseil, employés, préposés patinoire, pompiers)	43 825.36 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Immobilisations au 26 février 2021	281.20 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	225 708.53 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-06

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Robert Chrétien
appuyé par Louise Boutin

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-07

PROVINCE DE QUEBEC

**M. R. C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITE DE SAINTE-BARBE**

**REGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2021-01-01
AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES
TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021.**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par Nicole Poirier
Et appuyé par Roland Czech

Que le règlement portant le numéro 2021-01-01, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, à savoir :

ARTICLE 1.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Que l'article 7 relatif au paiement des taxes par versement soit modifié au 3^e paragraphe pour reporter la date du 1^{er} versement au 10 avril 2021.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 1^{er} février 2021

Adoption du projet de règlement : 1^{er} février 2021

Consultation écrite : entre le 2 février et le 26 février 2021

Adoption du règlement : 1^{er} mars 2021

Entrée en vigueur : 2 mars 2021

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2024-03-08

**ARROSAGE DES ARAIGNÉES
DÉPENSE ENTRETIEN BÂTIMENTS**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Robert Chrétien

Que la firme « Fortier Extermination » soit mandatée pour l'arrosage des araignées des sept bâtiments municipaux aux coûts de 1570\$ plus les taxes applicables incluant 2 traitements.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-09

**FAUCHAGE BORDS DE CHEMINS
DÉPENSE 02-320-00-419**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe accepte le coût de 3830.50\$ incluant les taxes de Mme Diane Plante pour le fauchage des bords de chemin pour l'année 2021. Ce montant représente trois coupes au coût de 1193.50\$ chacune et une coupe pour les quenouilles et/ou phragmite sur le Chemin Seigneurial au coût de 250\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-10

**LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR
LA DÉMOCRATIE**

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Nicole Poirier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe adopte cette déclaration d'engagement afin de faire cesser l'intimidation envers les élu·es et élus municipaux et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités et par un appui à la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-03-11

**PROJET DE RÉSOLUTION | PLAINTES ET INSATISFACTION
AUPRÈS DE LA CGVMSL**

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis N^{os} 9 et 10 ont été clairement exprimés aux gestionnaires de la CGVMSL.

CONSIDÉRANT QU'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace.

CONSIDÉRANT QUE la section du site web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10.

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL.

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis N^{os} 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises.

CONSIDÉRANT QUE le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes.

En conséquence,

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Roland Czech

Que les membres du conseil municipal de Sainte-Barbe demande que la CGVMSL :

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Cette page web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire.

Modernise la section de son site web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information.

Informe systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis N^{os} 9 et 10.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-12

ACHAT CAMÉRAS ET ENREGISTREUR DÉPENSE 02-701-20-522

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que soient autorisés les achats d'équipements caméras et enregistreur ainsi que l'installation par Serrurier Clément pour le Centre communautaire (patinoire) aux coûts de 1 758\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-13

ACHAT ORDINATEURS USINE FILTRATION DÉPENSE 02-412-00-414

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que soient autorisés les achats d'ordinateurs ainsi que l'installation par Groupe Néotech-HelpOX pour l'usine de filtration aux coûts de 3 429\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-14

ACHAT ORDINATEURS CASERNE DE POMPIERS DÉPENSE 02-220-00-414

Proposé par Nicole Poirier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Appuyé par Roland Czech

Que soient autorisés les achats d'ordinateurs ainsi que l'installation par Groupe Néotech-HelpOX pour la caserne de pompiers aux coûts de 3 309\$ plus les taxes applicables ainsi que les services de connexion VPN aux coûts de 760\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-15

**ACHAT ORDINATEUR CONTRAT URBANISME
DÉPENSE 02-610-00-414**

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé l'achat d'un ordinateur ainsi que l'installation par Groupe Néotech-HelpOX pour les services d'urbanisme aux coûts de 2542.70\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-16

**ACHAT ÉCRANS MONITEURS SALLE CONSEIL
DÉPENSE 02-130-00-670**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que soit autorisé l'achat de deux écrans moniteurs ainsi que les supports pour la salle du conseil à l'Hôtel de ville chez Roch Dumouchel aux coûts de 2 190\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-17

**LOCATION COPIEUR HÔTEL DE VILLE
DÉPENSE 02-130-00-418**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisée la location d'un copieur pour l'Hôtel de ville chez Servicofax Inc. pour 60 versements de 128.37\$ plus les taxes avec option d'achat de 100\$ à la fin tel qu'indiqué à la soumission du 23 novembre 2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-03-18

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2021-01-0001**

Demande de dérogation mineure pour les lots # 2 844 274 et 2 844 275 du 291, chemin de Planches:

Considérant que la demande vise à autoriser la création de deux nouveaux lots à partir des lots 2 844 274 et 2 844 275;

Considérant que le lot 6 393 200 a une superficie de 3010,3 mètres carrés;

Considérant que l'article 3.2.2 au tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 2003-06 prescrit une superficie minimale de 3700 mètres carrés pour un lot non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

Considérant que le lot 6 393 201 a une largeur minimale à la rue de 12,39 mètres et une superficie minimale de 3265,2 mètres carrés;

Considérant que l'article 3.2.2 au tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 2003-06 prescrit une largeur à la rue minimale de 45 mètres et une superficie minimale de 3700 mètres carrés pour un lot non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

Considérant que la profondeur moyenne pour le lot 6 393 200 est de 67,53 mètres;

Considérant que la profondeur moyenne pour le lot 6 393 201 est de 111,16 mètres.

Considérant que des plans d'installation septiques ainsi qu'un plan d'implantation des deux futurs bâtiments ont été déposés lors de la demande;

[Voir le plan ci-après];



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

montré par le plan de lotissement préliminaire de monsieur Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, portant le numéro des minutes 9344.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-03-19

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2021-01-0002**

Demande de dérogation mineure pour le 2, rue des Moissons

Considérant que la future propriétaire désire construire une habitation unifamiliale dont la marge avant secondaire minimale serait non conforme à la réglementation municipale;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté a une marge avant secondaire minimale à 4,38 mètres;

Considérant que l'article 4.9.2.22.3 du Règlement 2003-05 concernant le zonage prescrit une marge avant secondaire minimale de 5 mètres;

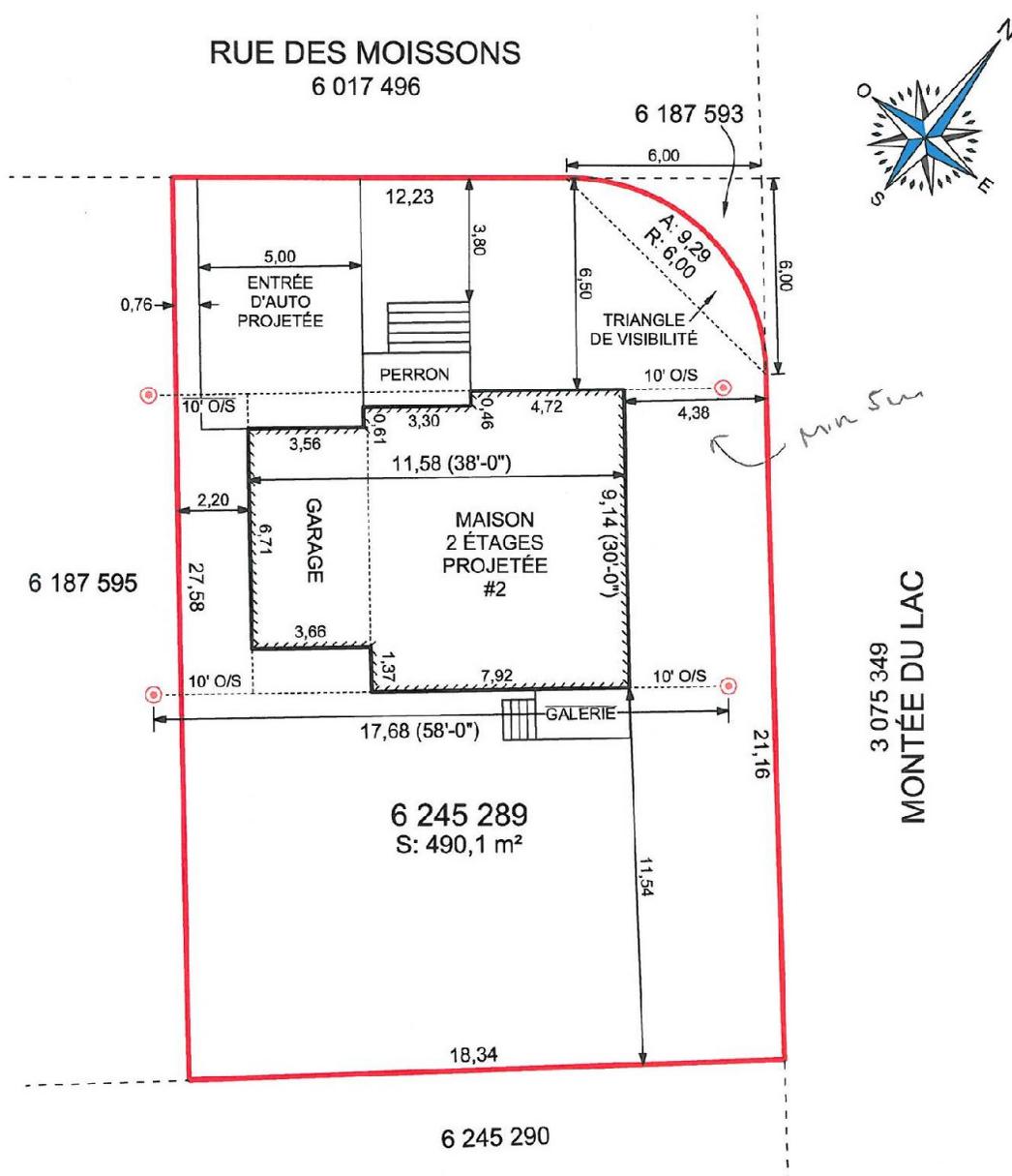
Considérant la large emprise présente.

[Voir le plan ci-après];



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe

M. de la séance



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2021-01-0002, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge avant secondaire minimale à 4,38m.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

Le conseiller Robert Chrétien demande le vote :

Les conseillers Robert Chrétien et Roland Czech votent contre cette résolution.

Les conseillères Nicole Poirier et Louise Boutin votent pour cette résolution.

La mairesse Louise Lebrun tranche également en faveur de cette résolution.



No de résolution
ou annotation
2021-03-20

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2021-02-0001**

Demande de dérogation mineure pour le lot # 6 082 408, 271,
chemin du Bord de l'eau:

Considérant que les propriétaires souhaitent construire une
habitation unifamiliale dont la règle d'insertion ne sera pas
respectée;

Considérant que l'implantation d'une habitation unifamiliale projetée
entre deux bâtiments principaux aura une marge de recul avant
minimale à 22,82 mètres;

Considérant que l'article 5.2.2.2 du Règlement numéro 2003-05
concernant le zonage prescrit que la marge de recul avant minimale
devrait être à 27,66 mètres selon le calcul;

Considérant que cette dérogation permettra d'obtenir une plus
grande cour arrière;

Considérant que les murs arrière des bâtiments existants de part
et d'autre seront presque alignés avec celle du bâtiment projeté;

Considérant que l'implantation finale du bâtiment principal pourra
toujours varier de plus ou moins 0,25 mètre.

[Voir le plan ci-après];



Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résoluti...
ou annotatio

**Plan projet préparé pour
fin d'obtention d'une
dérogation mineure**

**Fleuve Saint-Laurent
(Lac Saint-François)
Territoire non cadastré**

Marge avant minimale = 27,66 m
(Moyenne des maisons adjacentes +/- 0,25 m)
Nous demandons 22,82 m +/- 0,25 m.

Limite sujette à l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

6 082 408
S:912,2

2 844 859
Pavage

6 082 409

3 075 355
Chemin du Bord de L'Eau
3 075 357

VERSION	DATE	NATURE
1	2021/02/03	Pour approbation

Mandant: Jean-François Morin
But: Fins de construction
N.B. Les mesures inscrites sur ce document sont en mètres (SI).

SUJET À L'APPROBATION MUNICIPALE
Attendre le permis de construction avant de débiter les travaux.
Pour toute modification ou installation n'apparaissant pas sur ce plan comme les thermopompes et réservoir de propane, le client doit vérifier la réglementation en vigueur.

Titre du projet: PLAN PROJET D'IMPLANTATION		Cadastré: QUÉBEC	
Copie conforme à l'original		Lot(s): 6 082 408	Circonscription foncière: HUNTINGDON
par: _____ Préparé à Coteau-du-Lac le 3 février 2021		Municipalité: SAINTE-BARBE	
par: <u>Pierre-Luc Gaudreau</u> PIERRE-LUC GAUDREAU Arpenteur-Géomètre		Echelle: 1 : 300	Date: 2021-02-03
Minute: 955	Dossier: F2020-17077		

FAUCHER COULOMBE
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
237 chemin du Fleuve Coteau-du-Lac, P.Q. J0P 1B0 Tél. : (450) 308-2772

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Robert Chrétien
Appuyé par Nicole Poirier

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2021-02-0001, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale projetée entre deux bâtiments principaux avec une marge de recul avant minimale à 22,82 mètres.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-03-21

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021
VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 1 703\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à celles de 2019-2020 de 1 703\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Nicole Poirier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Barbe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-22

INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Qu'il soit résolu de demander à la Régie Intermunicipale pour l'exploitation de la Patinoire Régionale de Huntingdon, d'intégrer la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à son organisme, aux conditions établies à L'Entente intermunicipale par laquelle la régie a été créée en date du 1^{er} mai 2014.

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande d'intégrer la régie en date du 1^{er} mai 2021.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka considère que les frais de 11 400\$ versés pour la saison 2020-2021, comme non-membre, soient considérés comme la quote-part pour la saison 2020-2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-23

**SIGNATURES ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE MUNICIPALITÉS
LIMITOPHES**

ATTENDU QUE les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions ;

ATTENDU QUE l'entente et les annexes font parties intégrantes de cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier

Et appuyé par Robert Chrétien

Que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs aux ententes d'entraide incendie avec les municipalités limitrophes suivantes : Godmanchester, Saint-Anicet, Huntingdon, Saint-Louis de Gonzague, Saint-Etienne de Beauharnois, Ormstown.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-03-24

MANDAT SERVICES EXP – VOIE MULTIFONCTION

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que soit mandatée la firme Services Exp pour la préparation du tracé préliminaire de la voie multifonction longeant le côté sud du chemin Bord-de-l'eau et la réalisation d'une étude de faisabilité et coût consistant à l'aménagement d'une voie multifonction reliant le noyau villageois et le chemin Bord-de-L'eau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-03-25

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET
EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement,
pour le mois de février 2021, soit déposé tel que présenté.

2021-03-26

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES
EAUX**

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de
janvier 2021 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-03-27

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de février 2021
soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-03-28

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES
SPORTS**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe
pour janvier et février 2021 n'a pas été déposé.

2021-03-29

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois
de février 2021 n'a pas été déposé.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-03-30

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de février 2021, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2021-03-31

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de février 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La séance du conseil municipal étant tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-32

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 17h23.
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)